



La CGT dénonce la répression antisyndicale

LIBERTÉS - Pour la CGT-cheminots, la SNCF mène une cabale contre Jacques Allenou, responsable du CHSCT sous la menace d'un licenciement.

Le 2 janvier, en pléines vacances scolaires, à l'appel de la CGT, cinq cents cheminots dont des délégations venues de toute la France, ont manifesté devant le siège de la SNCF pour réclamer l'abandon de la procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un de leurs camarades, Jacques Allenou, âgé de cinquante ans dont trente-trois passés à la SNCF, joue gros. Il est menacé de radiation de la SNCF. C'est-à-dire d'être licencié purement et simplement. La direction l'accuse d'avoir proféré, le 10 mai dernier devant ses collègues de travail, des « menaces de mort » à l'encontre de sa supérieure hiérarchique.

UN DOSSIER VIDE

« Ces accusations sont infondées. Le dossier est vide. Jacques est victime d'une cabale de la part de la direction régionale », s'insurge Dominique Launay, responsable du secteur CGT de Paris rive-gauche. Outre que l'intéressé réfute catégoriquement les accusations portées à son encontre, Dominique Launay appuie ses dires sur les cinq témoignages recensés par la di-

rection relatant ce qui s'est passé le 10 mai dernier dans l'établissement industriel de maintenance des matériels de Paris-Massena où Jacques Allenou exerce le métier d'aiguilleur. « Pas de menaces de mort, ni même d'insultes. Aucun témoignage ne fait état de tels faits », explique le syndicaliste. L'un des témoins, Kabo Kaman, qui a accepté de répondre aux questions de *l'Humanité*, confirme les propos de Dominique Launay. « Au début, la discussion entre Jacques Allenou et sa supérieure ressemblait à une banale discussion de travail. Puis, ils ont haussé la voix. Mais je suis formel. Il n'y a pas eu d'insultes et encore moins de menaces de mort de la part de Jacques Allenou », affirme le cheminot.

Outre l'absence de témoignages accréditant la thèse de la direction régionale, Dominique Launay pointe « les nombreuses incohérences ». Mais, surtout « les infractions au Code du travail » qui entachent, selon lui, la procédure et qui ont amené la CGT et Jacques Allenou à engager une action en justice pour « violation des droits de la dé-

fense ». Requête qui sera examinée le 30 janvier par le tribunal des référés. Parmi « les irrégularités » constatées, la CGT pointe en particulier la lenteur de la réaction de la direction. « Les faits présumés ont lieu le 10 mai. Nous avons la preuve écrite que la direction régionale est mise au courant le jour même. Dès lors, pourquoi a-t-elle attendu le 14 juin pour procéder à une demande d'explication? », interroge Dominique Launay. Plus troublant encore, en même temps qu'il est convoqué pour un entretien préalable le 2 juillet dernier par la direction, Jacques Allenou se serait vu notifier sa mutation dans un autre service au titre d'« une mesure conservatoire prise dans le cadre d'une procédure disciplinaire ». Or, en sa qualité de secrétaire du CHSCT, il bénéficie du statut de salarié protégé. Le Code du travail prévoit dans ce cas qu'aucune mesure conservatoire ne peut être prise sans l'autorisation préalable de l'inspection du travail. Mais cette autorisation, la SNCF ne l'aurait même pas demandée. « Pire, elle a justifié la mutation de Jacques auprès de l'inspection comme une me-

sure de protection visant à préserver la santé de l'individu concerné. » Une disposition qui, en aucun cas, ne peut être utilisée dans un cadre disciplinaire.

SOUTIEN DES SYNDICATS

Pour la CGT, les véritables motifs de la procédure de radiation dont fait l'objet Jacques Allenou, sont relatifs à son engagement syndical. « À deux reprises déjà, il a reçu des demandes d'explications. Étrangement cela correspond à chaque fois à des moments où soit le CHSCT a exercé son droit d'alerte, soit l'activité syndicale de Jacques a connu une recrudescence », explique Dominique Launay.

Jointe par *l'Humanité*, la direction de la SNCF n'a « pas souhaité commenter une affaire qui est maintenant entre les mains de l'inspection du travail ». Malgré la faiblesse du dossier dénoncée par la CGT et le soutien de sept des huit fédérations syndicales de cheminots à Jacques Allenou, elle a en effet décidé de poursuivre la procédure.

Pierre-Henri Lab



Pour la CGT, les véritables motifs de la procédure de radiation de Jacques Allenou sont relatifs à son engagement syndical.

« Nous ne laisserons pas faire »

Christian Joncret, responsable de la Fédération CGT - cheminots, dénonce un durcissement de l'attitude de la direction vis-à-vis des syndicalistes.

La CGT a décidé de faire de la défense de Jacques Allenou une affaire nationale. Pourquoi?

Christian Joncret. Notre camarade Jacques Allenou est victime d'une véritable cabale antisyndicale. La procédure de licenciement engagée contre lui est totalement infondée. La direction l'accuse d'avoir proféré des menaces de mort à sa supérieure hiérarchique directe mais aucun des témoignages recueillis par ses soins auprès des agents qui ont assisté à la scène ne corrobore cette grave accusation. La procédure dont il fait l'objet est également entachée de fautes de procédures et de manquement au droit de la défense. Plus largement, nous dénonçons les pressions dont fait régulière-

ment l'objet Jacques. Ce n'est pas la première fois qu'il est victime de mesures disciplinaires injustifiées. Son activité en tant que secrétaire du CHSCT où il a, à plusieurs reprises, dénoncé de graves manquements aux règles de sécurité, comme son rôle dans la mobilisation contre la réforme des régimes spéciaux dérangent la direction de la SNCF. Celle-ci doit savoir que la CGT ne laissera pas faire.

Ce cas n'est, selon vous, pas isolé?

Christian Joncret. Sur la région de Montparnasse, la direction a voulu sanctionner des militants qui distribuaient des tracts aux usagers. Nous avons connaissance également de plusieurs centaines de cas d'agents en grève à l'oc-

casión du mouvement contre la réforme des régimes spéciaux, qui sont sous le coup d'une procédure disciplinaire ou ont été sanctionnés pour absence irrégulière. Plus généralement, nous constatons un durcissement de l'attitude de la direction vis-à-vis des syndicalistes, et pas seulement ceux de la CGT. Face à la profonde contestation de sa gestion de l'entreprise, elle semble tentée de recourir de plus en plus au bâton pour imposer ses vues. À cela s'ajoute la profonde dégradation du dialogue social à la SNCF. Les propositions des organisations syndicales comme leur point de vue sont de moins en moins écoutés et pris en compte.

Entretien réalisé par P.-H. L.

Plusieurs syndicats dénoncent l'attitude de la direction

L'UNSA, SUD rail, FO et la CFE-CGC rapportent des cas de mesures disciplinaires injustifiées.

La CGT-cheminots n'est pas la seule organisation à accuser la direction de la SNCF d'engager des procédures disciplinaires injustifiées contre des militants, des responsables syndicaux ou des élus du personnel. Interrogés par *l'Humanité*, plusieurs responsables de fédérations syndicales affirment que des militants de leur organisation sont victimes de telles pratiques ou encourent des sanctions disproportionnées par rapport à la faute commise. SUD rail, qui rapporte plusieurs cas, met particulièrement en avant celui du conducteur de trains Fabien Villedieu, à qui la direction reproche d'avoir embarqué, pendant la grève contre la réforme des régimes spéciaux, une équipe de journalistes de France 2 sans en avoir sollicité l'autorisation. FO confirme les accusations de la CGT mais n'a pas connaissance de cas au sein de son organisa-

tion. Le secrétaire national de la CFE-CGC, André Provensal, rapporte que deux cadres de la région de Chambéry appartenant à son syndicat sont poursuivis sur la base d'accusations infondées. Il déplore un « durcissement de l'attitude de la direction vis-à-vis des syndicalistes, et singulièrement des cadres, dont elle n'accepte pas qu'ils manifestent ostensiblement leur désaccord avec la politique du fret ou la réforme des régimes spéciaux ». La CFE-CGC ainsi que l'UNSA dénoncent également des discriminations concernant notamment les déroulements de carrière. « Il n'est pas rare qu'un syndiqué stagne au même échelon en moyenne deux ou trois ans de plus qu'un cheminot non encarté », explique André Provensal. Toutes enfin, à l'instar de la CGT, affirment constater une dégradation du dialogue social dans l'entreprise.

P.-H. L.